FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date de révision 05.08.2011 Version 14.0

SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Code produit	101510
Nom du produit	Argent nitrate crist. très pur Ph Eur,BP,USP
Numéro d'Enregistrement REACH	Aucun numéro d'enregistrement disponible pour cette substance car la sub stance ou son utilisation sont dispensées d'enregistrement selon l'artic le 2 de la réglementation REACH (EC) N° 1907/2006, le tonnage annuel ne nécessite aucun enregistrement ou l'enregistrement est prévu pour un dél ai ultérieur.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Production pharmaceutique, Réactif pour le développement et la recherche Pour de plus amples informations sur les utilisations, veuillez consulter le site Merck Chemicals (www.merck-chemicals.com).

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	Merck KGaA * 64271 Darmstadt * Allemagne * Tél. +49 6151 72-2440
Service responsable	EQ-RS * e-mail: prodsafe@merckgroup.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59

SECTION 2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Matière solide comburante, Catégorie 2, H272
Corrosion cutanée, Catégorie 1B, H314
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1, H400
Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 1, H410

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Classification (67/548/CEE ou 1999/45/CE)

O	Comburant	R8
C	Corrosif	R34
N	Dangereux pour l'environnement	R50/53

Pour le texte complet des phrases-R mentionnées dans cet article, voir Section 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement
Danger

Mentions de danger
H272 Peut aggraver un incendie; comburant.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P309 + P310 EN CAS d'exposition ou d'un malaise: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Etiquetage réduit (≤125 ml)

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement
Danger

Mentions de danger
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P309 + P310 EN CAS d'exposition ou d'un malaise: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

No.-Index 047-001-00-2

Étiquetage (67/548/CEE ou 1999/45/CE)

Symbole(s)	O	Comburant
	C	Corrosif
	N	Dangereux pour l'environnement
Phrase(s) R	8-34-50/53	Favorise l'inflammation des matières combustibles. Provoque des brûlures. Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Phrase(s) S	26-36/37/39-45-60-61	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche

de données de sécurité.

No.-CE	231-853-9	Étiquetage CE

Etiquetage réduit (≤125 ml)

Symbole(s)	C	Corrosif
	N	Dangereux pour l'environnement
	O	Comburant
Phrase(s) R	34	Provoque des brûlures.
Phrase(s) S	26-36/37/39-45	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

2.3 Autres dangers

Aucun à notre connaissance.

SECTION 3. Composition/informations sur les composants

Formule	$AgNO_3$ (Hill)
No.-CAS	7761-88-8
No.-Index	047-001-00-2
No.-CE	231-853-9
M	169,87 g/mol

SECTION 4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation: faire respirer de l'air frais. Consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau: laver abondamment à l'eau. Tamponner au polyéthylèneglycol 400. Enlever immédiatement les vêtements souillés. Appeler immédiatement un médecin.

En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment à l'eau. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion: Faire boire de l'eau (maximal 2 verres), éviter le vomissement (danger de perforation). Appeler immédiatement un médecin. Eviter les tentatives de neutralisation.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritation et corrosion, effets irritants, Toux, Insuffisance respiratoire, Vertiges, Perte de conscience, Diarrhée, crampes d'estomac, Vomissements, mort
Risque de décoloration de la cornée.
Concerne les composés solubles d'argent: difficilement résorbable par le tube digestif. Fortes irritations en cas de contact avec les yeux et la peau.
Danger de perte de la vue !

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information disponible.

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

Moyens d'extinction inappropriés
Aucune limitation concernant les agents d'extinction pour cette substanc e/ce mélange.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Non combustible.
Effet comburant par libération d'oxygène.
Possibilité d'émanation de vapeurs dangereuses en cas d'incendie à proximité.
En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'):
azote oxydes

5.3 Conseils aux pompiers
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu
Présence dans la zone de danger uniquement avec un appareil respiratoire autonome. Pour eviter le contact avec la peau respecter une distance de sécurité et porter des vêtemenents de protection appropriés.

Information supplémentaire
Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée. Empêche les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle
6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Conseil pour les non-secouristes: Eviter le contact avec la substance. Eviter la formation de poussière; ne pas inhaler les poussières. Assurer une ventilation adéquate. Evacuer la zone dangereuse, respecter les procédures d'urgence, consulte r un spécialiste.

Conseil pour les secouristes: Equipement de protection, voir section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement
Ne pas jeter les résidus à l'égout.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Recouvrir les drains. Collecter, lier et pomper les produits répandus.
Respecter les éventuelles restrictions concernant les matériaux (voir se ctions 7.2 et 10.5).
Ramasser à sec. Acheminer vers le recyclage. Nettoyer les résidus. Éviter la formation de poussière.

6.4 Référence à d'autres sections
Indications concernant le traitement des déchets, voir section 13.

SECTION 7. Manipulation et stockage
7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
A l'abri de la lumière. Bien fermé. A l'abri de l'humidité. Tenir à l'écart des matières combustibles et des sources de chaleur et d'ignition.

Températures de stockages: sans limites.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Aucune utilisation spécifique prévue à l'exception de celles mentionnées à la section 1.2.

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants

Base	Valeur	Valeurs limites seuil	Remarques
Nitrate d'argent (7761-88-8)			
ECTLV	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	0,01 mg/m³	Indicatif Exprimé comme: en Ag
FVL	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	0,01 mg/m³	Valeurs Limites Réglementaires Indicatives (VRI) Exprimé comme: en Ag

Procédures recommandées de contrôle

Les méthodes de mesure de l'atmosphère sur le poste de travail doivent s atisfaire aux exigences des normes DIN EN 482 et DIN EN 689.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rap port à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle.
Voir section 7.1.

Mesures de protection individuelle

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.

Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Protection préventive de la peau. Se laver les mains et le visage après le travail.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

contact total:

Matière des gants:	Caoutchouc nitrile
Épaisseur du gant:	0,11 mm
Temps de pénétration:	> 480 min

contact par éclaboussures:

Matière des gants:	Caoutchouc nitrile
Épaisseur du gant:	0,11 mm
Temps de pénétration:	> 480 min

Les gants de protection utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive CE 89/686/CEE et de la norme correspondante EN374, par exemple KCL 741 Dermatril® L (contact total), KCL 741 Dermatril® L (contact par éclaboussures).
Les temps de rupture mentionnés ont été obtenus par la société KCL lors de mesures en laboratoire selon la norme EN 374 sur des échantillons de matériaux pour les types de gants conseillés .

Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : www.kcl.de).

Autres équipement de protection
vêtements de protection

Protection respiratoire
nécessaire en cas de formation de poussières.
Type de Filtre recommandé: Filtre P 3
L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement
Ne pas jeter les résidus à l'égout.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	cristaux
Couleur	incolore
Odeur	inodore
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH	5,4 - 6,4 à 100 g/l 20 °C
Point de fusion	212 °C
Point/intervalle d'ébullition	444 °C (décomposition)
Point d'éclair	non applicable
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas d'information disponible.
Limite d'explosivité, inférieure	non applicable
Limite d'explosivité, supérieure	non applicable
Pression de vapeur	non applicable
Densité de vapeur relative	Pas d'information disponible.
Densité relative	4,35 g/cm³ à 20 °C

Hydrosolubilité	2.160 g/l à 20 °C
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Pas d'information disponible.
Température de décomposition	> 444 °C
Viscosité, dynamique	non applicable
Propriétés explosives	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	La substance ou le mélange n'est pas classé comme oxydant dans la sous-catégorie 2.

9.2 Autres données

Température d'inflammation	non applicable
Masse volumique apparente	env.2.350 kg/m³

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité
effet corrosif

10.2 Stabilité chimique
Sensibilité à la lumière

10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Danger d'explosion avec :

Réactions exothermiques avec :

Danger d'inflammation ou formation de gaz ou de vapeurs inflammables avec:

Alcools, arsenic, composés halogène-halogène, non-métaux, composés nitrés organiques, Sodium hydroxyde, magnésium, acétylides, hydrazine et dérivés, carbures, azides, hydroxyde d'ammonium, éthanol, Ammoniaque, Nitriles, Acétylène, Aldéhydes, substances oxydables, substances combustibles

10.4 Conditions à éviter
Fort échauffement (décomposition).
Exposition à la lumière.

10.5 Matières incompatibles
Aluminium, Acier doux

10.6 Produits de décomposition dangereux
en cas d'incendie: voir paragraphe 5.

SECTION 11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale
DL50 rat: 1.173 mg/kg (RTECS)
Symptômes: En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l 'oesophage et de l 'estomac.

Toxicité aiguë par inhalation

Symptômes: irritations des muqueuses, Toux, Insuffisance respiratoire

Irritation de la peau
Provoque des brûlures de la peau.

Provoque des brûlures.

Irritation des yeux
lapin
Résultat: Provoque des brûlures.
(Fiche de données de sécurité extér.)

Risque de décoloration de la cornée.

Provoque des lésions oculaires graves. Danger de perte de la vue !

Génotoxicité in vitro
Test de Ames
Salmonella typhimurium
Résultat: négatif
(Fiche de données de sécurité extér.)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Danger par aspiration
Les critères de classification ne sont pas remplis concernant les données disponibles.

11.2 Information supplémentaire

En cas d'ingestion en grande quantité:
Vomissements, crampes d'estomac, Diarrhée, Vertiges, Perte de conscience, mort
Autres informations
Concerne les composés solubles d'argent: difficilement résorbable par le tube digestif. Fortes irritations en cas de contact avec les yeux et la peau.
Autres indications:
À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

SECTION 12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité pour le poisson
CL50 Leuciscus idus(Ide): 0,029 mg/l; 96 h
OCDE Ligne directrice 203

CL50 Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel): 0,006 mg/l; 96 h (Fiche de données de sécurité extér.)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.
CE50 Daphnia magna: 0,002 mg/l; 48 h (Fiche de données de sécurité extér.)

Toxicité pour les algues
IC50 Desmodesmus subspicatus (algues vertes): 0,008 mg/l; 8 d (Fiche de données de sécurité extér.)

Toxicité pour les bactéries
EC10 Pseudomonas putida: 0,006 mg/l; 16 h (Fiche de données de sécurité extér.)

12.2 Persistance et dégradabilité
Biodégradabilité

Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation
Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol
Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
Aucune évaluation PBT/vPvB effectuée car aucune évaluation de sécurité c himique n'est requise/n'est menée.

12.6 Autres effets néfastes
Information écologique supplémentaire
Effets biologiques:
Même en cas de dilution cette substance peut former des mélanges cautérisants avec l'eau.
Information supplémentaire sur l'écologie
Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets
Les déchets doivent être éliminés conformément à la directive relative a ux déchets 2008/98/CE et aux réglementations locales et nationales en vi gueur. Laisser les produits chimiques dans les conteneurs d'origine. Pas de mélange avec d'autres déchets. Traiter les conteneurs non nettoyés c omme le produit lui-même.

Cf. www.retrologistik.com pour toutes les informations concernant les pr ocessus de retour des produits chimiques et des conteneurs ou nous conta cter en cas de questions supplémentaires.

SECTION 14. Informations relatives au transport

ADR/RID
UN 1493 Nitrate d'argent, 5.1, II
Dangereux pour l'environnement oui

IATA
UN 1493 SILVER NITRATE, 5.1, II
Environmentally hazardous yes

IMDG
UN 1493 SILVER NITRATE, 5.1, II
No EMS F-A S-Q
Marine pollutant yes

Les prescriptions concernant le transport sont citées conformément aux accords internationaux et dans la forme utilisée en Allemagne . Ne sont pas prises en considération les différences en vigueur dans les autres pays.

SECTION 15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées)	96/82/EC Comburant 3 Quantité 1: 50 t Quantité 2: 200 t
	96/82/EC Dangereux pour l'environnement 9a Quantité 1: 100 t Quantité 2: 200 t
Restrictions professionnelles	Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.

Législation nationale

Classe de stockage	5.1 B

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce produit .

SECTION 16. Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte intégral des phrases R mentionnées dans les sections 2 et 3

R 8	Favorise l'inflammation des matières combustibles.
R34	Provoque des brûlures.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Conseils relatifs à la formation

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Signification des abréviations et acronymes utilisés

Les abréviations et les acronymes utilisés peuvent être retrouvés sous h ttp://www.wikipedia.org.

Représentation régionale

VWR International S.A.S. * 201, rue Carnot * F-94126 Fontenay sous Bois Cedex UDM Sécurité

Produits * Tél.: +33 (0) 1 45 14 85 94 * Fax: +33 (0)1 45 14 85 18, www.vwr.com, info@fr.vwr.com

Merck Chimie S.A.S. * 201, rue Carnot * F-94126 Fontenay Sous Bois * Cedex * Tel.: +33 (0) 1 43 94 54 00 * Fax: +33 (0) 1 43 94 51 25 * merck-chimie.inquiries@merck.fr

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.